



UNION FRANÇAISE des UNIVERSITÉS TOUS ÂGES

Réunion du CONSEIL D'ADMINISTRATION
Paris, le mardi 29 janvier 2013
Maison des Associations

Site : <http://www.ufuta.fr>;

Mail : ufuta@ufuta.fr

Présents : Monique Astié, Jean Coudert, Françoise David-Sciara, Yvon Le Gall, André Le Pottier, Céline Ménil, Gérard Potennec, Marie-Denise Riss-Coly, Jacques Rivens, Jeanne Urvoy.

Excusés : Jean-Louis Chemin, François Vellas

Absente : Annette Entraigues

En préalable à l'ordre du jour la présidente donne lecture d'un courrier de M. Ravaille qui réclame le PV de l'Assemblée générale de Royan. Celui-ci figure dans le Cahier n°9 de 2013 qui a été envoyé dans toutes les UTAs

1. Approbation du Compte rendu du CA du 11 octobre 2012

Jeanne Urvoy, excusée, avait envoyé un pouvoir : cet élément sera mentionné sur le CR définitif. Il en sera de même ultérieurement en pareil cas.

Le changement d'intitulé du Comité scientifique en Conseil scientifique relève du règlement et non des statuts. Il est aussi demandé de remplacer « constitution du bureau » par « composition du bureau ».

Les modifications sont effectuées :

Le compte rendu est alors approuvé.

2. Le Thème des Assises de Toulouse

Suite à la réunion du Comité scientifique, Yvon Le Gall a rédigé un compte-rendu rappelant le principe des Assises et retenant l'intitulé « **Voyage et Culture, source d'épanouissement pour les adhérents des UTL-UTA** ». La présidente a donné son accord sur ce texte qui a été transmis à François Vellas. Ce dernier a prévu de rencontrer Y. Le Gall à Nantes début février.

A ce jour la présidente ne dispose d'aucune autre information ; elle rappellera M.Vellas dans la 1^{ère} quinzaine de février pour connaître les communications prévues, et souhaite obtenir les dates de tenue des Assises avant l'Assemblée générale d'avril 2013.

Le CA adhère à cette présentation du thème : il l'estime très bon, ouvert et assez large. Il retient le terme voyage. Le thème initial était « Tourisme et culture » et deviendrait donc « Voyages et culture ». Il faut évidemment demander à M. Vellas si ce changement d'intitulé lui convient. Pour les Assises, Toulouse – qui fête ses 40 ans d'existence – pourrait parfaitement développer (*par des interventions de niveau scientifique*) le thème initial « de tourisme » et l'UFUTA le thème des « voyages et culture » en faisant intervenir les UTLs et UTAs. Des exemples : le sens du voyage, l'influence et le rôle du voyage dans la découverte scientifique et pour les écrivains, ... Il est intéressant de présenter ces deux facettes tourisme et voyages qui peuvent se révéler complémentaires.

Parmi les questions à poser à M. Vellas : combien de personnalités souhaite-t-il faire intervenir lors de la 1^{ère} journée ? A-t-il demandé la participation des membres de son CA pour ces Assises ? Sont-ils nombreux ? Sont-ils actifs ?

3. Finances

Le trésorier présente et commente les documents établis au 18/01/2013 : les charges 2012, le budget prévisionnel 2013 (charges et produits), puis la liste des cotisations 2013 des Universités adhérentes à l'UFUTA :

Charges 2012 : réalisé 17 800,47€.

Dans le budget prévisionnel 2013, les charges sont estimées à 22 320€ et les produits à 6 320€ auquel il faudra ajouter les cotisations.

Il a été souhaité que des regroupements par ligne soient effectués, p ex en ce qui concerne les frais de déplacement des réunions statutaires : regrouper réunions de bureau, CA et comité scientifique, mais faire une ligne à part pour la réunion des présidents et directeurs.

Il est important de faire figurer les provisions, pour les Assises ou les journées audio-visuelles.

Les dépenses pour les publications sont fonction de leur périodicité de parution : les Cahiers chaque année, l'Annuaire tous les 2 ans,...

Dans les produits, les subventions de 2500 € doivent apparaître sur une ligne spéciale de manière bien lisible.

La Société Générale propose à L'UFUTA de convertir les fonds des SICAV en les versant sur un livret A à ouvrir

4. Statuts

Le projet de révision des statuts est examiné ; les modifications seront portées en caractères de couleur rouge pour bien les distinguer.

Titre 1 – Composition et objectifs

Article 1 :

Il convient de remplacer « municipalités » par « collectivités territoriales » qui a l'avantage d'être plus large

article 7

Des ajustements et des précisions sont apportés aux propositions faites dans les paragraphes concernant les délégués et les vérificateurs.

« Une Université membre de l'UFUTA non représentée à l'Assemblée Générale par l'un de ses délégués ne disposera que d'un seul pouvoir, qui aura été transmis au président. Celui-ci en fera l'attribution à l'un des administrateurs, après consultation du membre concerné, dans la mesure où les pouvoirs de ceux-ci n'excéderont pas le chiffre permis par les statuts »

En cas de surnombre de pouvoirs lors de cette attribution il convient de privilégier le quorum des universités.

Une information est donnée selon laquelle il est possible de réunir une seconde Assemblée générale ¼ d'heure après la clôture de la première si le quorum pour la délibération de celle-ci n'a pas été atteint. Dans les statuts il est indiqué 1 mois. La légalité de cette information doit être vérifiée.

Article 8

La rédaction suivante est proposée :

« Les élections ont lieu lors des Assemblées Générales au scrutin secret.

- Premier tour : au premier tour sont élus par classement du nombre de voix obtenues les candidats qui ont obtenu la majorité absolue des voix des délégués présents et représentés. Sont exclus les candidats n'ayant pas obtenu la majorité absolue.

- Second tour : le second tour sert à départager les ex-aequo de dernier rang en nombre supérieur au nombre des sièges à pourvoir. Ils sont élus à la majorité absolue »

Les membres du CA approuvent les modifications et les précisions apportées à la révision des statuts.

Elles seront soumises à l'examen d'un juriste, de même que la vérification pour la tenue d'une seconde assemblée générale, avant que cette révision des statuts soit envoyée aux UTL-UTA.

La révision des statuts fera l'objet de la délibération d'une Assemblée générale extraordinaire proposée le 5 avril 2013.

Il serait judicieux que l'Annuaire 2013 puisse comporter les nouveaux statuts votés.

Cela signifie qu'il est nécessaire de reporter la parution de l'annuaire, ce qui est accepté ; il est aussi demandé de profiter de ce délai pour « rénover » la présentation de l'UFUTA dans l'annuaire : son rôle, les activités, le site, etc.

5. Divers

Changement de personne pour la fonction de secrétaire général :

Céline Ménil, secrétaire-adjointe, remplace Jacques Rivens dans cette fonction, nomination approuvée à l'unanimité.

Le 5 mars 2013, une réunion de préparation du Ca et de l'AG se tiendra entre la présidente, le trésorier, Jacques Rivens, Céline Ménil, Jean Coudert, Marie-Denise Riss-Coly.

La Journée des présidents et directeurs est reportée à 2014. Cette journée organisée chaque année à leur demande devient moins fréquentée. Il est nécessaire de les motiver davantage dans l'avenir.

Les Journées audio-visuelles 2015 prévues à Grenoble : où en est-on ?

Le prochain CA se tiendra le mardi 19 mars 2013 à 10 h30 à la Maison des Associations

La secrétaire générale

Céline Ménil

La présidente de l'UFUTA

Françoise David-Sciara

